

REMARQUES SUR LE LEXIQUE DU LATIN MÉDIÉVAL
ET LE SUBSTRAT HONGROIS

Les recherches des monuments médiévaux de la latinité de Hongrie ont obtenu, au cours des dernières décennies, de remarquables succès dans l'étude de la formation, du développement et des formes stylistiques de la littérature latine en Hongrie. Considérables efforts peuvent également être enregistrés dans le domaine de l'examen de la formation et de l'histoire de l'orthographe hongroise. Cependant le rapport et les liens entre l'usage du latin écrit et celui du hongrois de la Hongrie médiévale, et par conséquent les problèmes que soulèvent l'interpénétration et la coexistence de la latinité de Hongrie et du hongrois médiéval sont restés presque au dehors de l'intérêt de la recherche scientifique. Dans ce domaine deux groupes de questions ont seulement attiré l'attention: d'une part le problème de l'origine de la prononciation du latin médiéval et de l'orthographe hongroise, d'autre part le problème des mots d'emprunt et des suffixes d'origine latine dans le hongrois.

La cause de ceci sera certainement à chercher dans ce fait que ni en Hongrie, ni dans tel autre pays, ni à l'échelle de l'Europe entière il n'existe aucun ouvrage lexicographique du lexique du latin médiéval lequel répondrait aux exigences modernes. Le sentiment de cette lacune a-t-il justement donné l'impulsion aux travaux du *Novum Glossarium Mediae Latinitatis* de même que des dictionnaires de la latinité médiévale de la plupart des pays d'Europe. A côté de cet inconvénient objectif il n'est pas cependant difficile d'apercevoir un autre facteur de caractère théorique. Il s'agit d'une conception qui sans être jamais énoncée est même invisiblement présente dans presque tous les ouvrages y relatifs: une conception qui, considérant la formation de l'usage du hongrois écrit comme un phénomène allant de soi, ne trouve même pas nécessaire de s'en occuper. En suite de quoi le problème de la coexistence et des rapports du latin écrit et du hongrois parlé n'a pas été soulevé non plus, alors que dans les recherches d'histoire littéraire les problèmes du rapport entre la littérature latine médiévale de Hongrie et la poésie hongroise orale jouent un rôle bien remarquable.

Or, la formation de l'usage d'une langue écrite ne va jamais de soi, pas même dans les pays où le *sermo vulgaris* génétiquement rapproché du latin est à un certain moment lui-même devenu langue écrite. Le système d'écriture,

la langue et la connaissance de l'écriture sont inséparablement liés l'un à l'autre, aussi est-il fort difficile d'emprunter n'importe quel système d'écriture sans la langue écrite, ou les deux sans des personnes sachant écrire. Une longue série d'exemples historiques nous montre que l'emprunt d'un système d'écriture — d'un alphabet — sans la langue écrite passe pour tout exceptionnel. Ce qui est historiquement typique c'est que l'écriture est chaque fois empruntée avec la langue écrite et les personnes sachant écrire, à un moment déterminé par le développement social et économique.

Il s'ensuit de là que l'emprunt de l'usage de l'écriture engendre normalement une dualité linguistique, à savoir la coexistence de la langue étrangère écrite et de la langue (des langues) parlée(s) du pays en question, coexistence qui se manifeste de différentes façon dans le domaine de l'administration, de la littérature et de la religion. Au point de vue historique ce phénomène pourra être le mieux étudié dans le cas de l'Empire achéménide, puisqu'après quelques antécédents de l'Orient ancien c'est ici que se formèrent la première fois dans l'histoire un système et une pratique de chancellerie embrassant un immense territoire et dont plusieurs éléments se sont transmis — par l'intermédiaire des États hellénistiques et de Rome — au moyen âge. Les gouverneurs et les commandants militaires qui se trouvaient à la tête de l'administration de l'Empire achéménide étaient des Perses qui donnaient les ordres et les décrets en vieux-perse. L'usage de l'écriture cunéiforme vieux-perse ne se prêtait cependant pas à des fins de l'administration, et, en plus, il n'y avait pas assez de personnes sachant l'écrire. Pour cette raison dans les chancelleries de l'ancienne Perse on a employé la langue et l'écriture araméennes, ce qui revient à dire que la langue de chancellerie était l'araméen. Ces chancelleries fonctionnaient de la sorte qu'à la résidence du Grand Roi les lettres et les ordres donnés oralement en vieux-perse furent chaque fois traduits en araméen, mis en écrit et envoyés ainsi aux résidences provinciales dans les chancelleries desquelles ces documents furent verbalement retraduits de l'araméen en vieux-perse.

Le fonctionnement de ce système de chancellerie avait deux exigences fondamentales. Il était d'une part absolument nécessaire qu'il y eût assez de scribes sachant l'araméen aussi bien que le vieux-perse; d'autre part il fallait qu'entre le vieux-perse et l'araméen, et plus précisément dans le domaine du lexique et de la structure syntactique eût lieu une compensation ou une adaptation linguistique permettant à leur tour une traduction rapide et exacte. C'est que, au point de vue d'histoire des langues, la traduction n'est pas, elle non plus, une chose allant de soi. Dans les cas où nous avons, en matière de traduction, des exemples historiques pour les rapports naissants entre deux langues, nous pouvons chaque fois constater que les premières traductions sont très inexactes et même qu'elles ne peuvent guère être considérées comme de véritables traductions. La naissance des premiers textes effectivement bilin-

gues est précédée d'une longue période de pratique de traduction. Ce n'est donc que l'élaboration et l'emploi d'un système de correspondances lexicale et syntactique qui permettent l'emploi d'une pratique de chancellerie basée sur le système de traduction langue parlée — langue écrite — langue parlée.

Ce processus a eu en effet lieu dans le cas du vieux-perse et de l'araméen. Entre ces deux langues qui lexicalement et syntactiquement s'influençaient l'une l'autre, s'établit un système de correspondances qui nous permet, après 2500 ans et malgré la connaissance lacunaire du vieux-perse de retraduire en vieux-perse les documents araméens des chancelleries de l'ancienne Perse, c'est-à-dire de restituer leur original vieux-perse qui n'a jamais existé en écrit. Voilà un fragment de la lettre araméenne d'Aršāma (Nr. 2, lignes 1-2), gouverneur perse de l'Égypte:

1 *mn 'ršm 'l 'rtwnt šlm wšrrt šgy' hwsrt lk wk't d š n' zy mn mlk' wmnny*
yhb l'hšpy
 2 *'lym' zyly zy ppyd hwh b g y' zyly zy b'lyt' wthyt' . . .*

La restitution de l'original vieux-perse:

1 *hacā: Aršāma: abiy: Artavantam: druvatāmtaiy: utā: tava: vasiy:*
frastāyāmiy: utā: nūram: dāšnam: taya: hacā: xšāyaθiya: utā: hac-
āma: dātam: Ahhapaiš:
 2 *haya: manā: badaka: haya: frataraka: atar: bāgā: tayā: manā: hayā:*
Upariyaiy: utā: Adariyaiy: abuva . . .

Traduction:

1 D'Aršama à Artawanta. Je t'envoie beaucoup de salut et de vigueur.
 Et maintenant la terre concédée qui par le roi et par moi fut donnée
 à Ahhapi,

2 à mon serviteur, qui de mes propriétés se trouvant à la Haute et Basse
 (Égypte) était le gouverneur . . .

Comme on peut le voir, le système de correspondances entre les deux textes est même du point de vue de la structure syntactique parfait. Là où il s'agissait d'une catégorie propre à l'ordre social de l'ancienne Perse, comme dans le cas des termes techniques *dāšna-* 'terre concédée' et *bāga-* 'propriété reçue de la terre royale' dans le texte araméen figurent tout simplement les termes administratifs du vieux-perse. Il pouvait par conséquent se produire qu'une structure syntactique entière a passée dans le texte araméen, comme par ex. dans le cas de l'expression *hd'bgw* = *hadā abigāvā* en vieux-perse 'grossi d'intérêts'.

Pendant les deux siècles de l'existence de l'administration de l'ancienne Perse et malgré cette pratique développée de chancellerie l'usage de l'écriture du vieux-perse employant l'alphabet araméen restait sans s'introduire. Les chancelleries araméennes continuaient à fonctionner dans l'empire des Séleucides jusqu'à la formation du Royaume parthe, ensuite, pendant presque un siècle, dans ce nouvel État avec leur pratique invariable basée sur ce système de traduction langue parlée — langue écrite — langue parlée. Mais pendant cette période aux scribes araméens succédèrent des iraniens (des parthes) qui connaissaient fort défectueusement l'araméen. Aussi ont-ils commencé à employer de plus en plus des mots et des expressions iraniens, et malgré que p. ex. les formules de protocole sont restées invariables, les moyens syntactiques araméens tombaient dans l'oubli. De cette sorte les mots araméens ne servaient plus qu'à la représentation graphique des mots iraniens (parthes) correspondants, fait qui donna naissance à l'hétérographie: on a écrit des mots araméens, mais on les a lus en parthe. Voyons un exemple:

MN KRM' 'uzbry 'rtbnwkn QRY (en majuscules les mots araméens, en minuscules les éléments parthes)

Ce texte se lisait de la façon suivante: *až raz uzbar Artabanukān xvānt* «du vignoble assujetti à la livraison appelé Artabanukān». Cinq siècles durent se passer pour que la nouvelle tendance religieuse du manichéisme pût se détacher de l'hétérographie et établir sur la base d'une nouvelle orthographe moderne l'usage des écritures purement iraniennes (moyen perse, parthe et sogdienne).

Ce processus pourra nous aider à divers égards à reconnaître les problèmes compliqués concernant les rapports entre l'usage du latin écrit de la Hongrie médiévale et l'ancien hongrois parlé. Il paraît premièrement hors de doute que l'emprunt de l'usage du latin écrit fut une nécessité historique, étant donnée l'impossibilité d'établir tout d'un coup l'usage de l'ancien hongrois écrit, et quant à l'emprunt de l'usage du latin écrit il n'aurait pu bien entendu se passer sans l'aide des scribes étrangers. Nos premières chartes latines furent en effet écrites, comme on l'a constaté, par le notaire Heribert C. qui était arrivé en Hongrie de la chancellerie de l'empereur allemand Henry II. La première question qui s'y impose est de savoir quel était le mécanisme de langue de cette nouvelle pratique de chancellerie. Les ordres qui devaient être mis en écrit ont été tout probablement donnés en hongrois: le notaire, lui, les a ou bien compris, ou bien il fallait les lui traduire. Le notaire étant de langue étrangère il est exclu qu'une traduction grammaticalement exacte ait pu jamais être faite, et sans doute aussi chaque charte se divisait au point de vue de son langage en deux parties de qualité différente. Les protocoles initiaux et finaux, eux, ne dépendaient pas d'antécédants hongrois oraux, tandis que le contenu effectif de la charte s'appuyait d'une façon directe ou indirecte (par traduction)

sur un texte hongrois verbalement formulé. Pour nos premières chartes de langue latine un vague rapport grammatical sera seulement à supposer entre le texte latin écrit et l'original hongrois oral. Il n'était pas par conséquent possible qu'un système de correspondances lexicale ou syntactique commence à se former comme dans le cas des chancelleries araméennes de l'Empire achéménide.

La formation d'une pareille interpénétration du latin et du hongrois se trouvait empêchée par ceci aussi que le latin, langue littéraire employée dans plusieurs pays d'Europe et remontant à une remarquable tradition n'a subi qu'accidentellement l'influence de la langue locale parlée. Or, après la renaissance caroline et ensuite à l'époque de l'humanisme naissant, pour lequel le latin antique voire classique servait de modèle, cette influence ne put plus opérer de changements radicaux et décisifs dans la structure syntactique du latin. La situation historique et sociale du latin en Europe était donc complètement différente de celle de l'araméen dans l'Empire achéménide, puisque langue de la chancellerie, le latin s'employait en même temps comme langue de la littérature et de la religion. La formation d'un système de correspondances pareil à celui du vieux-perse et de l'araméen avait été certainement entravée aussi par le caractère différent de la structure du hongrois. A cause de ces deux facteurs la formation du rapport entre la latin écrit et le hongrois parlé a suivi un chemin autre que celui du développement du rapport entre le vieux-perse et l'araméen, et l'usage du hongrois écrit s'établit, lui aussi, d'une façon différente.

L'apparition des notaires de langue hongroise a apporté une certaine modification dans le rapport du latin écrit et du hongrois parlé. La charte de fondation datant de 1055 de l'abbaye de Tihany nous permet de jeter un coup d'œil sur ce processus. La charte de fondation eut été rédigée selon une hypothèse par l'évêque Nicolas qui, à en juger par sa mentalité antiallemande, ne pouvait guère être d'origine allemande. La transcription des noms de lieu hongrois figurant dans la charte prouve également que le rédacteur n'était pas de langue allemande. Il est donc à supposer que dans ce cas-là le notaire comprenait le hongrois et que, par conséquent, pour décrire les limites il n'avait pas besoin d'interprète. Il est cependant remarquable qu'au point de vue de la langue la charte se divise nettement en deux parties. Tandis que le protocole initial rappelle — d'après la constatation des recherches antérieures — les chartes d'Occident à rédaction solennelle, et est formulé «avec un art remarquable», la *narratio* a un langage tout simple et est émaillée de noms qui se trouvent dans une structure syntactique hongroise. Le meilleur exemple en est fourni par les lignes 29 – 31:

*Adhuc autem est locus mortis dictus, cuius incipit terminus a sar
feu, eri iturea hinc ohut cutarea. inde ad holmodi rea.
postea gnir uuege holmodia rea et exinde mortis uuasara*

kuta rea, ac postea nogu azah fehe rea. inde adcastelic et feheruaru rea meneh hodu utu rea, post hec petre zenaia hel rea.

«Il y a encore un lieu, dit Martis dont la limite commence à partir de Sárffő, à Érit, de là au puits d'Óut, de là Halmad, ensuite au halmad de Nyír-vége et de là au puits de Martisvásár et ensuite à Nagyaszfő, de là Kasztelic, et à la route des armes menant à Fejérvár, ensuite à l'endroit Petreszénája.»

Comme on peut le voir, les structures syntactiques hongroises s'appliquent en général correctement aux rapports syntactiques latins, mais il arrive que dans un même syntagme les moyens syntactiques latins et hongrois sont à la fois présents (p. ex. *adholmodi rea*). Un texte hybride latin-hongrois se produit de cette sorte qui a bien sûr une grande importance pour la définition du rapport entre ces deux langues. Il est en effet évident que le différent caractère linguistique des deux parties de la charte soit dû à ce que le protocole initial n'a pas eu d'antécédant hongrois ce qui permit au notaire de faire valoir en pleine liberté sa connaissance du latin. Arrivant à la description des limites il se voyait par contre obligé de tenir à un texte hongrois oral et de le traduire en latin. Cette constatation est valable même si nous supposons que les deux parties de la charte représentent des brouillons de deux notaires différents. La partie de niveau d'art de la charte pourra donc être considérée comme une rédaction libre — même si elle est formulée sur un modèle quelconque, tandis que la partie à langage simple est la traduction d'un texte hongrois verbalement formulé. Or, cette dernière partie témoigne de la manque de n'importe quelle pratique de traduction. Le substrat hongrois se fait valoir avec autant d'intensité que sur plusieurs points le caractère latin du texte devient lui-même problématique. Le notaire a emprunté non seulement des mots hongrois qu'il aurait pu cependant traduire (*hadi út, kút, fő*) et qu'il a quelque part traduits en effet (*ad magnam viam, adcaput*, etc.) mais il a également emprunté des syntagmes entiers et allait jusqu'à se servir de moyens syntactiques latins et hongrois à la fois.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de Tihany nous avons affaire à une phase initiale des rapports entre le latin écrit et le hongrois parlé quand la traduction exacte n'était possible qu'au prix de la prédominance des effets de substrat. A cette époque les représentants de la latinité de Hongrie étaient pour la plupart de langue étrangère et restaient sans apprendre le hongrois. L'évêque Gérard prêchait par interprète ce qui au XI^e siècle passait, à en juger par les données de ses légendes, pour tout normal. Ce n'est qu'à la fin du siècle que dans le clergé l'élément d'origine hongroise devient en quelque sorte prédominant ce qui pour le moment ne supprime point la pratique de l'interprétation.

Étant donnée cette situation il serait difficile de supposer qu'au cours du XI^e siècle l'usage de l'écriture du hongrois et une langue hongroise écrite

se seraient déjà formés. Contrairement à l'opinion courante les mots et les syntagmes hongrois figurant dans la charte de fondation de l'abbaye de Tihany prouvent l'existence à cette époque de l'usage de l'écriture du hongrois, d'une langue écrite hongroise et d'une orthographe hongroise aussi peu que les transcriptions des mots et des expressions du vieux-perse ne prouvent l'existence de l'usage de l'écriture employant l'alphabet araméen pour le vieux-perse. Le fait que dans cette charte l'orthographe des éléments hongrois est hésitante parfois même à l'intérieur d'une seule ligne (*kuta — cuta, manorau — monarau, bolatin — balatin, ueicze — uueicze, fizeg — fyzeg, castelic — kaztelic*) indique tout nettement qu'au XI^e siècle ni l'usage du hongrois écrit, ni l'orthographe hongroise n'ont pas existé encore. Tout probablement la nécessité de ceci ne s'est même pas présentée à cette époque, et lorsqu'au cours du XII^e siècle cette exigence fit son apparition, c'est d'abord dans la pratique de l'Église que s'établit l'usage de la langue hongroise écrite pour n'apparaître que beaucoup plus tard dans le domaine de la littérature et ensuite de l'administration.

Ceci étant on se demande à juste titre quel était le rapport entre le latin écrit et le hongrois parlé au cours des XII^e et XIII^e siècles, lorsque, selon le témoignage de l'Oraison funèbre, l'usage du hongrois écrit avait déjà sporadiquement apparu dans la pratique de l'Église. Examinons à cette fin les *Gesta Hungarorum* d'Anonyme qui date en tout cas d'une époque où l'organisation et le fonctionnement de la chancellerie royale s'étaient déjà consolidés et l'usage du hongrois écrit s'était déjà présenté dans la pratique de l'Église. Puisque dans la pratique de chancellerie tout comme de l'Église on peut supposer la connaissance et l'élaboration de plus en plus exactes du système de correspondances entre le latin écrit et le hongrois parlé et par conséquent celles de la traduction du hongrois en latin, on n'attendra plus, à cette époque, une pénétration tellement brutale du substrat hongrois comme ce fut le cas pour la charte de fondation de l'abbaye de Tihany. Il est d'autant plus à penser que l'effet du substrat hongrois se présente dans des nuances lexicologiques, dans les cas où on a affaire non à une rédaction latine libre, mais à la traduction en latin ou à une plus vague périphrase latine d'un texte hongrois oral (puisque il serait difficile de supposer n'importe quel texte littéraire hongrois en écrit).

Comme on le sait, Anonyme cite quelque part deux lignes du chant d'un *ioculator* (c. 25):

*Omnes loca sibi acquirebant
et nomen bonum accipiebant.*

On avait également signalé que le pendant exact de la deuxième ligne se retrouve dans le poème épique intitulé «Le siège de Szabács»:

Azzal magyarok yo newet wunek.

L'expression *nomen bonum accipiebant* chez Anonyme semble en effet être la traduction littérale de la structure hongroise *jó nevet vőnek*. Deux éléments de la traduction latine sont à remarquer. C'est d'une part l'expression *nomen bonum* qui, tout banale qu'elle paraît, est inconnue dans le latin classique et la seule donnée qu'y cite le *Novum Glossarium* est justement ce lieu d'Anonyme. Ceci étant il paraît probable que le *nomen bonum* soit à considérer chez Anonyme comme le calque de l'expression hongroise *jó név* 'célèbre nom'. Une autre curiosité c'est l'emploi du verbe *accipere* dans le sens de 'venni' (= prendre). Ce verbe est attesté plusieurs fois chez Anonyme dans ces expressions où le hongrois se sert également du verbe *venni*. Il semble que nous avons affaire ici à une correspondance latine—hongroise où l'emploi du verbe latin se trouva défini par le substrat hongrois.

Si la deuxième ligne du chant du *ioculator* est une traduction, la première doit l'être également. Ici c'est le mot *loca* qui attire l'attention. Il est compris généralement comme 'propriété', mais pour désigner cette notion, Anonyme préfère employer les expressions *terra, terrae* et *possiones* (*dux Arpad terras et possiones magnas dabat; volebat Tuhutum per se . . . terram acquirere; Turzol . . . acquisivit magnam terram* etc.). Le mot *loca* correspond visiblement au terme hongrois *hely* (lieu) qui auprès de son sens général 'hely' (lieu) put signifier, à propos de personnes, 'logement, propriété'. De cette sorte l'expression *loca acquirebant* serait, elle aussi, un calque.

Ces observations ont été faciles à faire puisque le passage examiné était une citation, il s'agit donc sans doute d'une traduction. Chez Anonyme cependant on peut en maints autres endroits observer l'effet du substrat linguistique hongrois. Ces effets se présentent dans des formes différentes.

1. En maint endroit Anonyme retient la structure syntactique hongroise des noms de personne en les introduisant de cette sorte dans la phrase latine, p. ex. . . . *dux Arpad dedit terras multas diversorum locorum . . . Edu n e c et Edumer n e c* ou bien (*dux Arpad*) *dedit terram magnam Ousad n e c*. Ce phénomène figure chaque fois dans la même structure syntactique, ce qui veut dire que l'effet de substrat se fait cette fois valoir dans une formule de la répétition épique.

2. En maint endroit aussi il introduit les expressions hongroises originales dans le texte latin. Ce procédé a trois variantes.

a) L'expression est employée uniquement dans sa forme hongroise, sans être traduite, p. ex. *fluviium Etyl super tulbou sedentes . . . transnataverunt*. Le terme *tulbou* est resté jusqu'à présent problématique puisqu'il ne peut pas être identifié avec le mot hongrois *tömlő* ('outré'). Le terme ancien hongrois doit avoir été l'emprunt de l'ancien turc *tol(u)boy* 'ballot bourré, sac'. D'après la description de Plano Carpini les Mongols, eux aussi, traversaient les fleuves sur de pareils ballots bourrés.

b) Dans le cas de la deuxième variante l'expression hongroise qui ne s'applique pas syntactiquement au texte latin, est employé en alternance avec l'expression latine correspondante. On y trouve p. ex. l'emploi parallèle des expressions *magnum aldamas fecerunt* et *convivium magnum fecerunt*. Dans ce cas-là le syntagme latin doit être le calque de l'expression hongroise originale.

c) Dans la troisième variante l'expression hongroise apparaît dans une forme latinisée et alterne avec l'expression latine correspondante. On peut citer en exemple l'emploi parallèle des expressions *dux Arpad et . . . sui primates* et *dux Arpad et sui yobagyones* où le sens du mot *primates* a été défini par le substrat hongrois, notamment par le nom de dignité *jobbágy* 'notabilité').

3. La recherche antérieure a déjà souligné que le récit d'Anonyme sur la conquête du pays observe un modèle quelconque qui avec la répétition permanente de certaines formules épiques semblerait indiquer que les sources d'Anonyme étaient les chants de *ioculator* et quelque épique populaire dont le style épique apparaît évidemment dans son œuvre. Ce singulier phénomène de style n'est pas sans agir sur la lexicologie. Les phénomènes de substrats examinés plus haut sont tous au service de ce style épique. Au style narratif de caractère épique d'Anonyme correspond un matériel d'expressions qui — comme les formules épiques en général — se répète d'une façon permanente et détermine le caractère de langue de son œuvre. Dans ces expressions l'effet du substrat hongrois se manifeste de deux façons. D'une part c'est la naissance des structures syntactiques latines ou des acceptions des mots latins qui laissent nettement deviner leur caractère de calque, comme p. ex. les expressions *super equum sedere* 'être assis à cheval' ou *super verticem montis* 'au sommet de la montagne', expressions dans lesquelles on observe l'apparition de l'aspect du superessif hongrois.

L'effet du substrat hongrois se manifeste d'autre part dans ceci qu'Anonyme choisit parmi les structures syntactiques possibles celles qui correspondent exactement à la structure des expressions hongroises. C'est le cas pour la structure syntactique du verbe *egredior* p. ex. qu'Anonyme emploie dans le modèle épique avec *de* + ablatif, p. ex. *de eadem regione egressus est* 'il s'est retiré de cette région', *egressi de castro Hung* 'retirés de Ungvár', etc. où la structure latine passe pour le calque du delatif hongrois. On peut faire des observations analogues au sujet d'une série d'autres expressions, p. ex. *contra stare* 'résister' (à côté de cette expression il connaît aussi *obsistere alci*), *in circum aspicerere*, *nasci in mundum*, *in obsides accipere*, *in adiutorium postulare*, etc., structures qui correspondent aux essifs et sublatifs hongrois: 'körül nézni' (regarder autour), 'kezésül venni' (prendre pour garant), 'segítségül hívni' (recourir à) et 'világra születni' (venir au monde).

Ces manifestations de l'effet du substrat hongrois font voir non seulement la force suggestive du style des sources épiques orales d'Anonyme, mais

elles prouvent aussi que le langage de ses sources a profondément influencé son latin.

Toutes ces observations ne font qu'indiquer le soulèvement d'un problème: elles ont été appelées à attirer l'attention sur le problème du substrat hongrois de la latinité de Hongrie tout en invitant à s'en occuper dans une plus large mesure à l'avenir.

Budapest.